Centre de loisirs municipal L’île des enfants

Informations générales

 Le centre de loisirs municipal accueille les enfants de 3 à 12 ans pour le périscolaire et le mercredi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. Le centre est fermé durant les vacances de Noël et trois semaines au mois d’août.

Pendant les mercredis et les vacances scolaires, l’accueil à la demi-journée est possible, sauf en cas de programmation exceptionnelle d’une animation prévue sur toute la journée.

Horaires d’accueil

**Le mercredi et pendant les vacances scolaires**

 matin : accueil échelonné de 7h30 à 9h00

 midi : départ échelonné de 11h30 à 12h30

 après-midi : accueil échelonné de 13h00 à 14h

 soir : départ échelonné de 17h à 18h30

**En période scolaire, le périscolaire**

Matin : accueil à partir de 7h20

Soir : départ échelonné jusqu’à 18h30

Procédure d'inscription

* Distribution des plaquettes d'informations à l’école ou par mail avant chaque session de vacances
* Remise du dossier d'inscription à la demande des parents
* Inscription de votre enfant par vos soins à chaque période de vacances (par mail ou sur place)
* Inscription pour le périscolaire et les mercredis par le biais du remplissage du tableau mensuel (disponible au centre ou sur le site internet de la Mairie)

Dossier d'inscription

Rempli une seule fois, ce dossier vous permettra d'effectuer très rapidement vos inscriptions.

Document à remplir :

* La fiche d’inscription = 1 fiche par enfant
* La fiche sanitaire d’inscription annuelle = 1 fiche par enfant
* La dernière feuille du règlement intérieur = 1 fiche par famille

Documents obligatoires à joindre au dossier :

* Assurance en responsabilité civile au nom de l’enfant couvrant le champ extra-scolaire
* Photocopie des fiches de vaccinations du carnet de santé
* Tout PAI (Projet d’Accueil Individualisé) scolaire en cours
* Un courrier pour les enfants repartant seul
* Le numéro CAF à jour

Attention : sans présentation de ces pièces, aucune inscription ne sera validée.

Tarification

 Le tarif est calculé en fonction de votre quotient familial.

Annuler ou modifier une réservation

Pour le périscolaire : 48h à l’avance

Le responsable se réserve le droit de ne plus accepter un enfant en cas d'annulations répétées. Toute réservation annulée ou modifiée hors délais entraîne une facturation, sauf pour raison médicale de l’enfant et sur présentation de justificatifs (certificat médical ou bulletin d’hospitalisation de l’enfant).

Pour les mercredis: le lundi avant 10h.

Pour les vacances scolaires : au plus tard, une semaine avant le premier jour du début des vacances.

Règlement et mode de paiement

La facture est établie en début de mois suivant. Elle est à régler sous quinzaine. Vous pouvez effectuer le règlement par chèque à l’ordre du Trésor Public, en espèces et par chèques vacances, chèques CESU pré-remplis, ou prélèvement.

Permanence administrative

Au centre de loisirs du lundi au jeudi de 8h à 11h et de 15h30 à 18h

Contact : centre de loisirs l’île des enfants : 04.74.34.96.81 ou cdl.leyment@laposte.net